CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E2509** **VALABLE JUSQU'AU** **04/11/2026**

ÉDITÉ LE 23/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/04/1984

Raison sociale : HERAULTAISE D ISOLATION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 22/10/2001

Capital : 60 000

264 RUE CHARLES NUNGESSER
MAS DES CAVALIERS
34130 MAUGUIO

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 329666515

Siret : 329 666 515 00047

Téléphone : 04 67 64 38 22 **Fax :**

Portable : 06 88 67 73 27

Code NACE : 4331Z

Responsabilité légale :
DA SILVA CANDIDO CO-GÉRANT / DA SILVA MATHIEU GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 9225949

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10569285104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10569285104

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

E-mail : contact@shi34.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 839 185 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	11	21/10/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.